

Informations de base	
2007/2019(BUD) BUD - Procédure budgétaire Budget 2008 : section III, Commission Subject 8.70 Budget de l'Union 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
	Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	VIRRANKOSKI Kyösti (ALDE)	13/12/2006
	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	GAHLER Michael (PPE-DE)	27/02/2007
	DEVE Développement	WALTER Ralf (PSE)	30/01/2007
	INTA Commerce international	ŠŤASTNÝ Peter (PPE-DE)	28/02/2007
	CONT Contrôle budgétaire	GARRIGA POLLEDO Salvador (PPE-DE)	27/03/2007
	ECON Affaires économiques et monétaires	MONTORO ROMERO Cristobal (PPE-DE)	13/02/2007
	EMPL Emploi et affaires sociales	STAUNER Gabriele (PPE-DE)	28/02/2007
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	HAUG Jutta (PSE)	27/02/2007

	ITRE Industrie, recherche et énergie		NIEBLER Angelika (PPE-DE)	27/02/2007
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		RUDI UBEDA Luisa Fernanda (PPE-DE)	11/04/2007
	TRAN Transports et tourisme		ZĪLE Roberts (UEN)	06/03/2007
	REGI Développement régional		ROSZKOWSKI Wojciech (UEN)	26/02/2007
	AGRI Agriculture et développement rural		MULDER Jan (ALDE)	19/12/2006
	PECH Pêche		FERNANDES Emanuel Jardim (PSE)	14/03/2007
	CULT Culture et éducation		TRÜPEL Helga (Verts/ALE)	29/01/2007
	JURI Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures		DÜHRKOP DÜHRKOP Bárbara (PSE)	20/03/2007
	AFCO Affaires constitutionnelles		PĪKS Rihards (PPE-DE)	01/03/2007
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres		GRÖNER Lissy (PSE)	23/03/2007
	PETI Pétitions		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2833	2007-11-23
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2814	2007-07-13
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2822	2007-10-09
	Agriculture et pêche		2834	2007-11-26
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		GRYBAUSKAITĖ Dalia	

--	--

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/05/2007	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	COM(2007)0300 	
10/09/2007	Publication du projet de budget du Conseil	11781/2007	Résumé
24/09/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/10/2007	Vote en commission		Résumé
17/10/2007	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0397/2007	
23/10/2007	Débat en plénière		
25/10/2007	Décision du Parlement	T6-0473/2007	Résumé
25/10/2007	Résultat du vote au parlement		
26/11/2007	Adoption par le Conseil du budget modifié		
26/11/2007	Débat/examen prévu au Conseil	15717/2007	Résumé
29/11/2007	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
04/12/2007	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A6-0492/2007	
10/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
11/12/2007	Débat en plénière		
13/12/2007	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0616/2007	Résumé
13/12/2007	Résultat du vote au parlement		
13/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/2019(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/56735

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Avis de la commission	REGI	PE390.475	18/07/2007	
Avis de la commission	LIBE	PE392.098	10/09/2007	
Avis de la commission	AFCO	PE390.772	11/09/2007	
Avis de la commission	FEMM	PE391.991	11/09/2007	
Avis de la commission	TRAN	PE390.537	12/09/2007	
Avis de la commission	AFET	PE390.579	12/09/2007	
Avis de la commission	ECON	PE390.632	12/09/2007	
Avis de la commission	INTA	PE391.975	12/09/2007	
Avis de la commission	IMCO	PE392.037	12/09/2007	
Avis de la commission	CULT	PE391.993	13/09/2007	
Avis de la commission	ENVI	PE392.001	13/09/2007	
Avis de la commission	ITRE	PE390.456	18/09/2007	
Projet de rapport de la commission		PE393.965	25/09/2007	
Avis de la commission	PECH	PE392.087	03/10/2007	
Avis de la commission	DEVE	PE393.851	03/10/2007	
Avis de la commission	CONT	PE392.249	04/10/2007	
Amendements déposés en commission		PE394.237	04/10/2007	
Avis de la commission	AGRI	PE390.589	09/10/2007	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0397/2007	17/10/2007	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0473/2007	25/10/2007	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE398.318	22/11/2007	
Amendements déposés en commission		PE398.400	26/11/2007	
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A6-0492/2007	04/12/2007	
Budget final adopté par le Parlement		T6-0616/2007	13/12/2007	Résumé
Avis de la commission	EMPL	PE390.536	12/09/2008	

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11781/2007	10/09/2007	Résumé
Document annexé à la procédure	11877/2007	10/09/2007	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	13659/2007	09/10/2007	Résumé
Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget	15716/2007	26/11/2007	Résumé
Projet de budget modifié du Conseil	15717/2007	26/11/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2007)0529 	27/04/2007	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	COM(2007)0300 	02/05/2007	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2007)1140 	17/09/2007	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2007)1454 	26/10/2007	Résumé

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final	
Budget 2008/0165 JO L 071 14.03.2008, p. 0001	Résumé

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 13/07/2007

Le Conseil a approuvé, à une large majorité qualifiée et en 1^{ère} lecture, le projet de budget général pour l'exercice 2008 après une réunion de concertation avec le Parlement européen et la Commission.

Avant d'examiner et d'établir le projet de budget pour l'exercice financier 2008, le Conseil a procédé à la rencontre habituelle avec une délégation du Parlement européen, dans le cadre de l'accord interinstitutionnel. Cette délégation était conduite par M. Reimer **BÖGE**, président de la commission des budgets du Parlement européen, et composée comme suit:

- M. Kyösti **VIRRANKOSKI**, rapporteur pour la section III (Commission) du budget 2008,
- M. Ville **ITÄLÄ**, rapporteur pour les autres sections du budget 2008,
- M. Valdis **DOMBROVSKIS**, M. James **ELLES**, M. Michel **GAHLER**, M. Salvador **GARRIGA POLLEDO**, Mme Catherine **GUY QUINT**, Mme Jutta **HAUG**, Mme Monica Maria **IACOB-RIDZI**, M. Francesco **MUSOTTO**, M. Bernhard **RAPKAY**, Mme Dagmar **ROTH BEHRENDT**, M. Esko **SEPPÄNEN**, M. László **SURJÁN** et Mme Helga **TRÜPEL**, membres du Parlement européen.

Mme Dalia **GRYBAUSKAITĖ**, membre de la Commission européenne, a participé à cette réunion de concertation.

Cette réunion, qui avait été préparée sur la base des résultats des discussions menées lors du "trilogue" du 6 juillet 2007, a porté sur les grandes lignes du budget 2008 ainsi que sur les questions spécifiques suivantes:

1. **Kosovo et Palestine**: le Parlement européen et le Conseil sont convenus de reprendre l'examen de cette question en novembre 2007 afin de préciser davantage les besoins financiers complémentaires qui pourraient être recensés à la suite de l'évolution de la situation ;
2. **PESC**: le Parlement européen et le Conseil ont procédé à un échange de vues sur ce sujet et sont convenus de revenir sur cette question en novembre, à la lumière de nouveaux éléments ;
3. **Agences décentralisées et exécutives**: le Parlement européen et le Conseil ont procédé à un échange de vues sur ce sujet et ont adopté deux déclarations communes (voir contenus des déclarations dans le résumé budgétaire du projet de budget).

Plusieurs déclarations communes ont également été adoptées portant respectivement sur le **recrutement lié aux élargissements de 2004 et de 2007**, les **Agences décentralisées et exécutives**, les programmes prévus par les **Fonds structurels et de cohésion** et programmes financés dans le cadre du **développement rural** pour la période 2007-2013, ainsi que sur les recettes affectées.

En ce qui concerne spécifiquement les **agences décentralisées**, le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont réclamé plus de transparence afin d'assurer un meilleur suivi de leur développement. Pour chaque rubrique, la Commission indiquera à l'avenir les dépenses entraînées par les agences, ainsi que l'évolution des dépenses pour la période 2007-2013. Afin de permettre à l'autorité budgétaire d'avoir une vue d'ensemble claire et précise des agences, la Commission devrait fournir la liste des agences ayant déjà fait l'objet d'une évaluation ainsi qu'un bref résumé des principaux résultats de ces évaluations.

Les agences ont également été invitées à fournir chaque année des informations détaillées en les joignant à leur projet d'estimations pour l'année budgétaire à venir. Ces informations devraient comprendre une mise à jour de leur plan en matière de politique du personnel.

Le Parlement et le Conseil ont également réclamé un certain nombre d'informations précises pour surveiller étroitement la création et le développement des agences. Ils ont notamment invité la Commission, avant qu'elle ne décide de créer une nouvelle agence ou d'élargir le mandat d'une agence existante, à fournir des informations complètes et détaillées sur les effectifs et leur utilisation, afin de permettre à l'autorité budgétaire de déterminer si les dépenses administratives afférentes à la mise en œuvre d'un programme n'ont effectivement pas été augmentées.

À noter encore qu'au cours du **débat budgétaire**, le Parlement européen a exprimé sa vive préoccupation quant au niveau des crédits dans le projet de budget 2008, notamment quant aux réductions concernant la rubrique 1a. En outre, il a estimé que le niveau global des paiements n'était pas suffisant et pourrait conduire à une augmentation des engagements restant à liquider à l'avenir. Il s'est également déclaré préoccupé par la lenteur avec laquelle sont adoptés les programmes liés au développement rural relevant de la rubrique 2.

La Commission s'est également montrée critique à l'égard des réductions de crédits opérées par le Conseil, notamment sous la rubrique 5 du budget administratif de la Commission, et a souligné qu'elles pourraient avoir pour conséquence éventuelle d'empêcher tout recrutement de personnel en 2008. Elle a relevé en particulier la méthode de réduction utilisée par le Conseil, notamment en ce qui concerne les crédits et le personnel des agences décentralisées et a renouvelé son soutien à l'égard des montants figurant dans son avant-projet de budget.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 25/10/2007 - Texte budgétaire adopté du Parlement

En adoptant par 487 voix pour, 73 contre et 15 abstentions le rapport de M. Kyösti **VIRRANKOSKI** (ALDE, FI), le Parlement européen se rallie largement à sa commission des budgets et amende le projet de budget de l'UE pour l'exercice 2008.

Globalement, le Parlement déplore que le Conseil ait amputé du budget 2008 **quelque 717 Mios EUR** par rapport à l'avant-projet de budget de la Commission (APB), ramenant ainsi les crédits de paiement à 128,401 milliards EUR. **Le Parlement s'oppose ainsi avec force aux réductions de crédits de paiement**, représentant 2,123 milliards EUR, que le Conseil a opérées dans le projet de budget (PB), donnant lieu à un total de 119,41 milliards EUR en crédits de paiement, soit l'équivalent de 0,95% du RNB. La marge laissée sous le plafond des paiements du cadre financier pour 2008 dépasse ainsi les 10 milliards EUR.

En ce qui concerne les crédits d'engagement, le Parlement a amplement critiqué les coupes sombres opérées par le Conseil notamment concernant les programmes adoptés en codécision avec le Parlement européen. C'est la raison pour laquelle, il **rétablit en 1^{ère} lecture, la plupart des crédits supprimés par le Conseil** et augmente les crédits d'engagement pour un certain nombre de priorités politiques, ce qui donne un montant cumulé de 129,688 milliards EUR (soit 1,2 milliards de plus que le Conseil).

En ce qui concerne les crédits de paiement, le Parlement estime que le taux de 0,95% du RNB de l'UE n'est pas suffisant pour faire front aux défis politiques de l'UE. Il s'insurge tout particulièrement contre la décision du Conseil de réduire de plus de 1 milliard EUR les paiements des rubriques 1a et 1b destinés à des programmes identifiés comme prioritaires dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Le Parlement porte ainsi à **0,99%** le taux du RNB pour les crédits de paiements en concentrant les augmentations budgétaires sur les priorités de Lisbonne et sur les programmes qui affichent des niveaux d'engagements restant à liquider (RAL) très importants. Le Parlement fixe ainsi à 124,2 milliards EUR le montant des crédits de paiements (soit 4,79 milliards de plus que le Conseil).

Par ailleurs, le Parlement se félicite, comme sa commission des budgets, de la proposition de la Commission de garantir un financement adéquat pour **GALILEO** et pour l'**Institut européen de technologie** (IET). En ce qui concerne l'IET, le Parlement estime que les crédits devraient être budgétisés dans le domaine politique "08 recherche". Il rappelle que les crédits destinés à GALILEO et à l'IET ont été placés dans une réserve mais n'ont pas été réduits par le Conseil dans son PB. Il propose toutefois des amendements budgétaires pour GALILEO et l'IET dès la 1^{ère} lecture afin que les crédits définitifs du budget 2008 soient subordonnés à un accord satisfaisant sur la révision proposée du cadre financier (se reporter à la fiche de procédure [ACI/2007/2213](#)).

Dans la foulée, le Parlement **approuve la lettre rectificative à l'avant-projet de budget 2008** (LRS 1/2008), en particulier les augmentations de crédits proposées pour le Kosovo (120 Mios EUR) et la Palestine (142 Mios EUR), représentant un total de 262 Mios EUR par rapport aux chiffres de l'APB.

Les autres grands points de la résolution budgétaire peuvent se résumer comme suit :

« **Un budget axé sur les résultats - s'appuyer sur la concertation en 1^{ère} lecture** » : le Parlement se félicite des déclarations communes adoptées par le Parlement et le Conseil lors de la concertation budgétaire (voir résumé du projet de budget sur la présente fiche de procédure) et souhaite, dans ce contexte, que les programmes opérationnels relevant des Fonds structurels, du Fonds de cohésion et du développement rural fassent l'objet d'une approbation plus rapide par la Commission, en sorte que les crédits opérationnels puissent être utilisés. Il faut notamment que des progrès rapides soient accomplis dans ce domaine par la Commission, raison pour laquelle il place certains coûts administratifs de la Commission dans une réserve afin de la forcer à réagir. En fonction du rythme d'approbation des **programmes opérationnels**, ces fonds seraient libérés. Parallèlement, un montant de 49 Mios EUR a également été mis en réserve dans l'attente de l'engagement de la Commission d'effectuer, avant le 30 avril 2008, une étude sur la mise en œuvre de la gestion par activité (GPA) du budget.

En ce qui concerne les **agences décentralisées**, le Parlement a rétabli les niveaux de l'APB sauf pour l'agence FRONTEX pour laquelle une augmentation de 30 Mios EUR est proposée et, pour l'Agence européenne pour l'environnement dont les crédits sont légèrement augmentés également. Pour ce qui est des **agences exécutives**, le Parlement rappelle qu'elles ne sauraient conduire à une augmentation des coûts administratifs pris dans leur ensemble. C'est pourquoi, toute proposition relative à la création d'une nouvelle agence ou toute extension d'agence devra dorénavant s'appuyer sur une analyse détaillée des coûts et avantages. À la lumière d'un amendement PPE-DE approuvé en Plénière, le Parlement demande en outre que, pour créer les entreprises communes ainsi que la nouvelle agence décentralisée pour la coopération des régulateurs de l'énergie ([COD /2007/0197](#)), la procédure prévue au point 47 de l'accord interinstitutionnel sur l'amélioration de la procédure budgétaire soit activée.

Par ailleurs, le Parlement rappelle que, conformément au règlement financier, les États membres se sont engagés "à établir chaque année, au niveau national approprié, un récapitulatif des contrôles des comptes et des déclarations disponibles". Or, seul un nombre limité d'États membres respectent à ce jour ces dispositions. Il demande dès lors à la Commission de tenir le Parlement informé de cette situation et rappelle aux États membres qu'ils sont tenus de se conformer aux dispositions du règlement financier révisé, sur lequel ils ont tout récemment marqué leur accord. Enfin, le Parlement exige de la Commission qu'elle **applique pleinement le règlement n° 1/1958 du Conseil** portant fixation du **régime linguistique** des Communautés et rejette en conséquence, comme n'étant pas valables, les arguments financiers avancés pour s'en écarter, étant donné qu'ils n'ont pas été présentés dans le cadre de la procédure budgétaire.

Questions spécifiques – analyse par rubrique budgétaire : conformément aux grandes lignes ci-avant exposées, le Parlement a confirmé, en Plénière, les montants des différentes rubriques budgétaires établies en commission au fond. Celles-ci se déclinent comme suit :

- **rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi"** (10,34 milliards EUR en engagements) : le Parlement rejette les réductions de crédits d'engagement et de paiement effectuées par le Conseil en 1^{ère} lecture et rétablit les crédits supprimés. Il propose des augmentations sur plusieurs lignes qui constituent des priorités politiques pour le Parlement ainsi qu'un certain nombre de projets pilotes et actions préparatoires, conformément à ses prérogatives budgétaires ;
- **rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi"** (46,87 milliards EUR en engagements) : le Parlement déplore les réductions de crédits de paiement opérées par le Conseil en 1^{ère} lecture et rétablit l'ensemble des crédits supprimés. Il propose, en Plénière, des augmentations pour **quelque 2 milliards EUR** en crédits de paiement sur les lignes dont les RAL sont restés à un niveau élevé au cours des dernières années. Par ailleurs, le Parlement demande à être informé sur un certain nombre de projet PIC (programme d'innovation communautaire) ainsi que sur les résultats des négociations entre la BEI et la Commission sur la coopération conjointe pour la mise en œuvre de l'instrument de garantie des prêts en faveur de projets relevant du RTE dans le domaine des transports. La Plénière s'attend en outre à des crédits supplémentaires en 2008 pour couvrir les nouveaux besoins de l'ASEM (Agence européenne pour la sécurité maritime) ;
- **rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"** (56,38 milliards EUR en engagements) : le Parlement s'oppose énergiquement aux réductions de crédits « aveugles » proposées par le Conseil sur de nombreuses lignes relevant de cette rubrique et rétablit les montants de l'avant-projet de la Commission pour un nombre important de lignes (même si le Conseil aura le dernier mot sur ces lignes qui concernent des dépenses obligatoires). Il s'inquiète de la lenteur de l'adoption des programmes opérationnels concernant le pilier "développement rural" de la PAC, qui constitue une priorité de longue date pour le Parlement. Parallèlement, il souligne la nécessité d'accélérer la procédure d'élaboration des programmes nationaux spéciaux pour la reprise des cultures et la production animale dans les zones touchées par des incendies et d'autres formes de catastrophes naturelles. Pour le Parlement, ces programmes devraient être financés à partir du fonds FEADER ;
- **rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice"** (728 Mios EUR en engagements) : le Parlement inscrit en réserve les crédits afférents au « Fonds pour le retour » dans l'attente de l'adoption de la base juridique. Il en va de même en ce qui concerne la lutte contre la criminalité. Face à l'importance cruciale de l'agence FRONTEX en matière de surveillance de l'immigration illégale, le Parlement demande des informations supplémentaires sur ses tâches et espère que les États membres tiendront leurs promesses et soutiendront cette agence en la dotant efficacement en termes de ressources humaines (70 Mios EUR seraient ainsi consacrés à cette Agence) ;
- **rubrique 3b "Citoyenneté"** (614 Mios EUR en engagements) : une fois de plus, le Parlement déplore les coupes sombres opérées par le Conseil dans cette rubrique, coupes qui affecteraient des programmes comme Culture 2007, Media 2007 et Jeunesse en action. Il rétablit les montants proposés dans l'APB et propose des crédits supplémentaires pour un certain nombre de projets pilotes et d'actions préparatoires nouveaux. Il attire l'attention sur le fait que les crédits destinés à la campagne d'information et de prévention HELP prendront fin en 2008, et attend de la Commission qu'elle soumette une initiative de suivi. Il soutient également, dans le cadre de l'instrument financier pour la protection civile, la mise en place d'une capacité complémentaire sous la forme d'une **force d'alerte** pour faire face à des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme en cas d'actes terroristes ou d'accidents. Le Parlement demande encore : i) un soutien majeur pour améliorer les capacités d'hébergement des réfugiés ; ii) un soutien renforcé aux groupes moins bien représentés de la société civile en demandant un renforcement des dotations des ONG qui luttent pour combattre les discriminations ; iii) un soutien nouveau (alloué sur des crédits prévus pour l'information) en vue de mieux informer certaines minorités parlementaires ;
- **rubrique 4 "L'UE en tant que partenaire mondial"** (7,2 milliards EUR en engagements) : le Parlement approuve les augmentations proposées dans la LRS 1/2008 pour le Kosovo et la Palestine, en allant au-delà du montant proposé par la Commission. Le Parlement demande ainsi que **10 Mios EUR de plus** soient prévus tant pour le Kosovo que pour la Palestine (soit +20 Mios EUR) à concurrence du plafond du cadre financier. Il rétablit également les montants de l'APB en ce qui concerne la réserve d'aide d'urgence mais réduit les dépenses afférentes à la PESD de 40 Mios EUR pour les ramener au niveau du budget 2007. Il demande, dans la foulée, la **mobilisation de l'instrument de flexibilité** à

hauteur d'un total de 87 Mios EUR pour les dépenses afférentes à la PESC et à d'autres priorités, y compris le Kosovo et la Palestine. À la lumière d'un amendement approuvé en Plénière, le Parlement s'est plu à rappeler que le respect des droits de l'homme devait être une condition *sine qua non* de l'octroi de fonds de l'Union à des pays tiers. Il réitère sa également position selon laquelle la rubrique 4 est systématiquement sous-dotée. Il propose également de créer une ligne budgétaire séparée pour le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, afin d'améliorer la transparence et de garantir le financement nécessaire tant pour le Fonds mondial de la santé ainsi que pour les autres priorités en matière de santé;

- **rubrique 5 "Administration"** : le Parlement déplore les inefficacités inhérentes à un système de concours qui laisserait les "candidats retenus" languir sur une liste de réserve pendant des années sans aucune garantie de se voir offrir un poste. Pour le Parlement, cette approche contribue à abaisser le niveau moyen des fonctionnaires de l'UE, les meilleurs candidats finissant par chercher un emploi ailleurs. Il faut donc que la Commission s'engage sérieusement à réexaminer cette question et propose une ventilation détaillée du personnel par catégorie et par direction générale avec indication de l'évolution prévue pour les années à venir. Parallèlement, le Parlement rétablit les montants de l'APB pour ce qui est des crédits et des tableaux des effectifs de la rubrique 5 sur lesquels le Conseil a opéré des réductions. Il inscrit 49 Mios EUR en réserve dans l'attente de la communication de l'étude susmentionnée et de l'analyse des recrutements de fonctionnaires des nouveaux États membres. Il demande en outre que les évaluations d'impact soient mises à disposition dans toutes les langues de l'Union, sachant que ces documents constituent des instruments permettant de mieux légiférer.

En ce qui concerne, enfin, les projets pilotes, le Parlement a adopté une série de projets innovants et d'actions préparatoires destinés à renforcer la capacité de l'Union à répondre aux besoins réels de ses citoyens.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 13/12/2007 - Budget final adopté par le Parlement

Le Parlement européen a adopté une résolution sur base du rapport commun préparé par MM. Kyösti VIRRANKOSKI (ALDE, FI) et Ville ITÄLÄ (PPE-DE, FI) portant sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008 tel que modifié par le Conseil (toutes sections) et sur les lettres rectificatives n° 1 et n° 2/2008 au projet de budget général de l'UE.

Ce faisant, le Parlement a tenu à rappeler le montant des enveloppes pluriannuelles négociées avec le Conseil lors de la concertation budgétaire, en demandant que ces montants soient dûment respectés. Le Parlement s'est félicité du fait que ces nouveaux montants vont à l'encontre des réductions drastiques opérées par le Conseil dans la rubrique 1a du budget.

En ce qui concerne les chiffres globaux, le Parlement a établi le montant final des crédits d'engagement à **129,150 milliards EUR** et le montant des crédits de paiement à **120,346 milliards EUR**, soit l'équivalent de 0,96% du RNB de l'Union. Ces montants laissent subsister une marge de plus de 9,4 milliards EUR sous le plafond des paiements du cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2008. Le Parlement insiste tout particulièrement sur l'exécution du budget et sur l'intérêt de minimiser les engagements restant à liquider (RAL) vu le niveau particulièrement bas des paiements. À cet égard, il indique que le montant des paiements prévus pour 2008 sera probablement insuffisant et que la Commission devra certainement proposer un budget rectificatif pour augmenter le niveau de ces paiements en 2008.

Le Parlement se réjouit des résultats de la concertation budgétaire du 23 novembre 2007 avec le Conseil (voir activités Conseil sur ce point), en particulier en ce qui concerne le financement de GALILEO et le financement de l'Institut européen de technologie. Il approuve l'accord ainsi obtenu en vue de financer via le budget communautaire le développement de GALILEO, comme le Parlement l'avait demandé. Il approuve également la lettre rectificative à l'avant-projet de budget 2008 et les augmentations de crédits d'engagement proposées pour le Kosovo (120 Mios EUR) et la Palestine (142 Mios EUR), ainsi que la fixation d'un montant de 285 Mios EUR pour les dépenses PESC 2008.

Demande d'informations supplémentaires : le Parlement prend acte du rapport de la Commission sur la gestion par activités (GPA) fourni préalablement à sa 2^{ème} lecture mais considère que ce rapport est par trop descriptif. Il demande donc à la Commission de lui fournir une véritable étude, comprenant quelques propositions d'améliorations à présenter à l'audition prévue au printemps 2008 par sa commission des budgets. Dans la foulée, le Parlement détaille le contenu potentiel de cette étude qui devrait à tout le moins inclure des indicateurs de performance clairs à utiliser afin d'améliorer la gestion budgétaire. La Commission est également appelée à présenter :

- avant le 30 avril 2008, des mesures faisant suite à son rapport intitulé "planifier et optimiser les ressources humaines de la Commission pour servir les priorités de l'UE", comprenant une ventilation détaillée du personnel par catégorie et par direction générale ;
- un plan d'action contenant des mesures détaillées destinées à réorganiser tous les secteurs examinés dans le cadre du screening (ressources humaines, informatique, gestion des documents/logistique/sécurité, audit interne, évaluation, GPA, relations interinstitutionnelles, communication/information/publications, coordination des politiques) ;
- des éclaircissements sur les dépenses immobilières des institutions, suite à la publication du Rapport de la Cour des comptes sur ce thème (notamment, sur la nécessité ou non de concentrer le pôle d'activités de la Commission dans le quartier européen).

En ce qui concerne les agences décentralisées, le Parlement rétablit globalement le niveau des montants de l'APB. Il rappelle au passage son point de vue déjà exprimé selon lequel « la création d'une agence exécutive ne saurait, pas plus aujourd'hui qu'à l'avenir, conduire à une augmentation de la part des coûts administratifs ». Il faut donc s'appuyer sur une analyse détaillée des coûts et avantages lors de la création de toute agence.

Par ailleurs, le Parlement a une nouvelle fois fustigé les États membres qui n'appliquent pas pleinement les règles de contrôle des comptes.

Analyse par rubrique budgétaire : en ce qui concerne chacune des rubriques budgétaires, le Parlement s'est exprimé comme suit :

-

rubrique 1a "Compétitivité pour la croissance et l'emploi" : le Parlement rejette, comme en 1^{ère} lecture, les réductions de crédits d'engagement et de paiement opérées par le Conseil, en particulier celles concernant les programmes pluriannuels adoptés récemment en codécision avec le Parlement ;

- **rubrique 1b "Cohésion pour la croissance et l'emploi"** : il regrette à nouveau le retard apporté à l'exécution de cette rubrique et souligne laconiquement que « le temps c'est de l'argent ». Dans la foulée, le Parlement rappelle la décision de créer, pour le 31 décembre 2008, le Centre européen de données d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT), géré par l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) et demande que des crédits supplémentaires soient prévus à cet effet ;
- **rubrique 2 "Conservation et gestion des ressources naturelles"** : le Parlement demande une présentation plus claire des chiffres relatifs aux mesures de marché et aux paiements directs dans les futures procédures budgétaires. Inquiet de la lenteur avec laquelle les programmes opérationnels "développement rural" de la PAC sont adoptés, le Parlement attend des améliorations radicales dans ce domaine. Il souligne également l'urgence de financer des actions de distribution de lait ou de produits laitiers, et de fruits et légumes dans les écoles. Dans un amendement ALDE adopté en Plénière, le Parlement s'est en outre opposé à la volonté du Conseil de reclasser un petit nombre de lignes budgétaires en dépenses obligatoires sous la rubrique 2 (notamment les postes 17 04 05 01 et 17 04 05 02 qui concernent l'Office communautaire des variétés végétales) ;
- **rubrique 3a "Liberté, sécurité et justice"** : le Parlement se réjouit de l'accord obtenu avec le Conseil pour augmenter de 30 Mios EUR les fonds alloués à l'Agence FRONTEX mais souhaite une autre répartition des dépenses pour cette Agence ;
- **rubrique 3b "Citoyenneté"** : le Parlement rétablit le montant proposé dans l'APB pour cette sous-rubrique et propose de nouveaux crédits pour une série de projets pilotes et d'actions préparatoires. Il attire l'attention sur le fait que les crédits destinés à la campagne d'information et de prévention « HELP » prendra fin avec le budget 2008 et demande à la Commission une initiative de suivi dans ce contexte. D'autres mesures sont préconisées pour renforcer les capacités d'hébergement pour les réfugiés, donner aux groupes moins bien représentés de la société civile la possibilité de se faire davantage entendre en combattant toutes les formes de discrimination et pour mieux informer (notamment, les minorités parlementaires) ;
- **rubrique 4 "UE - partenaire mondial"** : le Parlement s'alarme une nouvelle fois du sous-financement chronique de cette rubrique et approuve les augmentations proposées, notamment pour le Kosovo et la Palestine mais observe qu'en raison des développements récents de la conférence d'Annapolis, les prévisions pour la contribution de l'UE à la Palestine pourraient bien s'accroître. Il décide également de créer une ligne budgétaire séparée pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, afin d'améliorer la transparence et garantir le financement adéquat du Fonds mondial de la santé. Dans un amendement Verts/ALE adopté en Plénière, le Parlement invite également la Commission à lui fournir toutes les informations nécessaires concernant la création du nouveau Fonds mondial pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (GEEREF), en particulier celles relatives aux mandats écrits donnés au Fonds européen d'investissement, afin de permettre au Parlement d'évaluer la totalité des implications budgétaires et financières de ce Fonds ;
- **rubrique 5 "Administration"** : comme en 1^{ère} lecture, le Parlement déplore les inefficacités inhérentes à un système de concours qui laisse les "candidats retenus" languir sur une liste de réserve pendant des années sans aucune garantie de se voir offrir un poste. Il demande donc que la Commission s'engage fermement à réexaminer cette question. Enfin, le Parlement rétablit les crédits et les tableaux des effectifs de la rubrique 5 sur lesquels le Conseil avait opéré des coupes budgétaires.

Autres sections du budget 2008 : en ce qui concerne le volet « autres institutions » du budget, le Parlement rappelle que lors sa 1^{ère} lecture, l'analyse du Parlement reposait sur un examen des demandes et des besoins précis de chaque institution et qu'il escomptait parvenir à une position commune avec le Conseil au moment de la 2^{ème} lecture. Il constate que le Conseil a fait sienne sa position sur le budget du Comité économique et social. Il est conscient que les autres institutions ont fait des propositions solides tendant à réduire leurs états prévisionnels en classant leurs demandes par ordre prioritaire. Il entend les encourager à poursuivre dans cette voie à l'avenir et décide de rétablir les montants initiaux (réduits par le Conseil) de chaque institution. Le Parlement constate enfin qu'en dépit des signaux envoyés au Comité économique et social et au Comité des régions, le renouvellement de l'accord de coopération n'a toujours pas été signé et indique que 10% des crédits du service commun sont toujours inscrits dans la réserve dans l'attente du renouvellement de l'accord (attendu pour décembre 2007 au plus tard).

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 10/09/2007 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation des informations financières liées aux FED.

CONTENU : la Commission et la BEI ont actualisé, pour chacun des pays ACP et des PTOM, les prévisions des engagements et des paiements pour les exercices 2007 et 2008. Une attention particulière a été accordée à l'estimation des paiements dans un double objectif:

- d'une part, assister les États membres à réserver des montants les plus exacts possible sur leurs budgets nationaux ;
- d'autre part, s'assurer qu'un volume suffisant de ressources financières soit disponible pour le FED afin d'éviter des problèmes d'insuffisance de trésorerie.

Conformément à l'article 8 du règlement financier applicable au 9^{ème} FED, les montants seront révisés dans la Communication d'octobre 2007.

État d'exécution des FED au 31 décembre 2006 :

- disponibilités au 31 décembre 2006 : le document donne un aperçu global des dotations disponibles au titre des FED (6^{ème} au 9^{ème}) en fin d'année 2006 pour la Commission et la BEI, des montants engagés et des sommes payées. Du solde non engagé (3,607 milliards EUR) 3,163 milliards EUR sont du ressort de la Commission qui les engagera avant la fin de l'année 2007 ;

- solde de trésorerie à la fin de 2006 : ce solde était d'environ 1,311 milliards EUR. Ce montant est plus élevé que prévu (74 Mios EUR). Il est toutefois à signaler qu'au 31 décembre 2006, un volume de paiements très importants de l'ordre de 110 Mios EUR avait été initié, contre 23 Mios EUR l'année précédente.

Prévision d'exécution financière (engagements et paiements) pour les exercices 2007 et 2008 : les paiements pour 2007 sont significativement revus à la hausse, aussi bien par la Commission que par la BEI. En ce qui concerne la Commission, la hausse s'explique par:

- l'impact positif de la déconcentration: à la suite de la finalisation de ce processus en 2005, une accélération plus importante que prévue des contrats en 2006 (plus que 20% supérieur qu'en 2005) a été constatée, ce qui se traduira par des volumes de paiements plus élevés qu'estimés en 2007;
- la revue à fin de parcours du 9^{ème} FED et les décisions prises de réallocation des ressources.

Ceci devrait se traduire dans des paiements additionnels, déjà en 2007 (ex. : en faveur de la Facilité "Paix").

Puisque 2008 est l'année de mise en œuvre d'un nouveau FED, la fiabilité des prévisions est inévitablement plus faible que d'habitude. Ceci vaut en particulier pour les engagements pour lesquels l'estimation reste forfaitaire pour le moment. Les chiffres retenus à présent sont basés sur l'hypothèse que le 10^{ème} FED entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Situation financière pour 2007 et 2008 : pour faire face à l'augmentation des prévisions de paiements en 2007, la BEI a demandé le versement d'une contribution complémentaire de 80 Mios EUR en mai 2007. Puisqu'elle a été refusée par le Conseil, ce montant a été intégré dans la proposition pour la deuxième tranche. Le montant de la troisième tranche est pour le moment confirmé.

Quant à la Commission, le montant global des contributions devrait augmenter de 2,640 milliards EUR à 2,935 milliards EUR. La Commission propose une 2^{ème} tranche de 1,050 milliards EUR soit 200 Mios EUR supérieurs qu'escompté en octobre.

Sur la base de l'estimation actuelle, la 3^{ème} tranche devrait s'élever à 385 Mios EUR.

Pour 2008, une estimation préliminaire des contributions conduit à un montant global de **3,672 milliards EUR**.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 02/05/2007

OBJECTIF : présentation de l'avant-projet de budget (APB) de la Commission pour l'exercice 2008 (Section III : Commission).

CONTENU : la Commission a adopté son avant-projet de budget pour l'exercice 2008. Il s'agit du 2^{ème} budget relevant des perspectives financières 2007-2013 et d'un budget qui mettra pleinement en œuvre la plupart des nouveaux programmes pluriannuels du cadre financier : l'exercice 2008 constituera pour eux une année de consolidation et marquera la poursuite de leur mise en œuvre.

Les principaux axes du budget 2008, tel que conçu par la Commission, visent à financer massivement les politiques en faveur de la **croissance** et de l'**emploi** qui représenteront la part la plus élevée du budget devant celles consacrées à l'agriculture et aux ressources naturelles : ce qui constitue **une première**. Les dépenses en faveur de la croissance et de l'emploi sont ainsi en augmentation de 4,2% par rapport à 2007 et représente 44,2% du budget (contre 43,6% pour les dépenses consacrées à la protection et à la gestion des ressources naturelles et la PAC).

Sur le plan financier, la Commission propose un APB de **129,2 milliards EUR en crédits d'engagements**, soit 1,03% du revenu national brut (RNB) de l'UE et une augmentation de 2% par rapport au budget 2007. Le montant **des crédits de paiements** s'élève quant à lui à **121,6 milliards EUR**, soit une augmentation de 5,3% par rapport à 2007, équivalant à 0,97% du RNB.

Les marges laissées sous le plafond des différentes rubriques s'établissent à 3,2 milliards EUR en engagements et à 8,3 milliards EUR en paiements.

Sur le plan politique, les autres grands axes de la politique budgétaire sont **la prospérité, la solidarité, la sécurité et le rayonnement extérieur**, tout en gardant à l'esprit certains nouveaux défis comme celui du **changement climatique**. Ainsi, l'adoption en 2007, du paquet de mesures dans le domaine de l'énergie et du changement climatique devrait donner lieu à des actions concrètes dès 2008. Les ressources financières seront affectées par le biais de différents domaines politiques, afin de promouvoir les énergies et les transports durables, de renforcer la politique de l'environnement et d'aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique et à rechercher des sources d'énergie renouvelables.

La stratégie de Lisbonnerenouvelée reste au cœur du développement politique de l'UE ainsi que la conservation et la gestion des ressources naturelles d'une manière durable et responsable. De même, la réalisation d'un Espace européen de liberté, de sécurité et de justice, le raffermissement de la libre circulation des personnes, accompagnée d'une gestion efficace des frontières extérieures de l'UE constituent autant de défis auxquels le budget 2008 devra répondre. Ainsi, après la phase de démarrage en 2007, les ressources consacrées aux nouvelles actions dans le cadre des programmes «Solidarité et gestion des flux migratoires», «Droits fondamentaux et justice» et «Sécurité et protection des libertés» augmenteront pour leur première période de mise en œuvre complète de douze mois.

Enfin, stratégiquement et géopolitiquement, l'Union devra assurer ses responsabilités vis-à-vis des pays tiers et en particulier à l'égard de ses « voisins » via la Politique de voisinage et la promotion de la sécurité et de la prospérité des pays candidats et des candidats potentiels.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES BUDGÉTAIRES PAR RUBRIQUE : la présentation qui suit est structurée selon les rubriques budgétaires du cadre financier 2007-2013 :

Rubrique 1 : *Croissance durable* : cette rubrique englobe les dépenses liées à la compétitivité et à l'emploi ainsi qu'à la cohésion :

- **1a, Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette rubrique progresse de 9,6%, passant à 10,3 milliards EUR, ce qui laisse une marge de 76,6 Mios EUR. Les paiements sont également en hausse de 35,4%, s'établissant à 9,5 milliards EUR. En particulier, les dépenses en faveur de la recherche augmentent d'environ 11%, les investissements dans les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie de 14%, et les crédits destinés aux programmes «Éducation et formation tout au long de la vie» de 9% (une augmentation de 63,5% étant prévue pour Erasmus Mundus) ;
- **1b, Cohésion pour la croissance et l'emploi** : les engagements de cette sous-rubrique sont fixés à 46,9 milliards EUR, ce qui constitue une augmentation de 3,1% par rapport à 2007. Les paiements sont également en hausse de 7,5%, s'établissant à 40,6 milliards EUR. Les nouveaux programmes en faveur de la cohésion à travers l'Europe vont entrer en action, ce qui va accroître les dépenses dans ce domaine de près de 1,4 milliards EUR, le Fonds de cohésion consacré aux grands projets d'infrastructure augmentant quant à lui de plus de 14% en 2008.

Dans le cadre de cette rubrique, la Commission propose plus de **57 milliards EUR** pour stimuler la croissance et l'emploi, soit 2,3 milliards (+4,2%) de plus qu'en 2007. Il faut noter que la marge pour la rubrique 1 (sous-rubrique 1a) ne prend pas en compte les crédits liés au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (dont le montant est de 500 Mios EUR par an).

Rubrique 2 : *Conservation et gestion des ressources naturelles* : cette rubrique regroupe toute la politique agricole commune (PAC) mais aussi le développement rural, la pêche et la politique environnementale. Des crédits d'engagement d'un montant de **56,3 milliards EUR** sont proposés pour cette rubrique. Ce montant, qui est proche du chiffre de 2007, laisse une marge de 2,5 milliards EUR sous le plafond. Parallèlement, les paiements augmentent légèrement de 0,1%, pour s'établir à 54,8 milliards EUR. Dans cette rubrique, un montant est prévu pour les dépenses agricoles relatives au marché et les aides directes. Dans l'APB 2008, ce montant s'élève à 42,499 milliards EUR en engagements et à 42,477 milliards EUR en paiements. L'APB de la Commission se fonde sur les prévisions du RNB d'avril 2007 et seront réactualisées le moment venu. Cette relative stabilité des dépenses ne devrait pas masquer les changements progressifs que connaît ce domaine politique : si les dépenses relatives au marché et les aides directes aux agriculteurs ne diminuent que de 0,5% (passant à 42,5 milliards EUR), les crédits en faveur des programmes de développement rural continuent à croître, atteignant plus de 12,5 milliards EUR, soit une hausse de 1,6%. Les dépenses en faveur du principal programme de protection de l'environnement de l'UE, LIFE+, augmentent de 11% pour s'établir à 267 Mios EUR.

Rubrique 3 : *Citoyenneté, liberté, sécurité, justice* : cette rubrique est scindée en 2 sous-rubriques :

- **3.a, Liberté, sécurité et justice** : cette sous-rubrique voit le montant de ses engagements fortement augmenter de 10,8%, passant à **691 Mios EUR**, ce qui laisse une marge de 55,9 Mios EUR. On enregistre l'augmentation la plus nette, soit 24%, pour la gestion des flux migratoires, dont le montant s'élève à plus de 390 Mios EUR. Les paiements sont également en hausse de 4,8%, s'établissant à 496,4 Mios EUR ;
- **3.b, Citoyenneté** : les crédits d'engagement diminuent de 7,6%, reculant à **598,5 Mios EUR**, ce qui laisse une marge de 16,5 Mios EUR. Les paiements pour cette sous-rubrique baissent de 4,6% pour s'établir à 694,4 Mios EUR. L'apparente réduction de crédits pour cette rubrique doit être considérée dans le contexte de l'inscription dans le budget 2007 de 24,4 Mios EUR en faveur du Fonds de solidarité et de 87 Mios EUR pour l'achèvement de mesures de transition en Bulgarie et en Roumanie. Si on exclut ces deux éléments, les crédits d'engagement et de paiement augmentent respectivement de 11,6% et de 4,6%. En particulier, les programmes de santé publique et de protection des consommateurs augmentent de 15%, le programme «L'Europe pour les citoyens» de 18% et le programme MEDIA de près de 21%.

Rubrique 4 : *Union européenne en tant que partenaire mondial* : cette rubrique enregistre une hausse des engagements de 1,5%, qui s'établissent à **6,9 milliards EUR**, laissant une marge de 330 Mios EUR sous le plafond. Les crédits de paiement augmentent également de 7,7%, passant à 7,9 Mios EUR. C'est cette rubrique qui reprend les dépenses de la politique de voisinage de l'Union ainsi que d'autres programmes qui visent à asseoir l'influence de l'UE sur la scène mondiale. Le financement de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) dépasse le seuil des 200 Mios EUR, ce qui constitue une augmentation de 26%, tandis que la coopération au développement continue de représenter le principal poste budgétaire de cette rubrique avec 2,2 milliards EUR, soit une hausse de 1,9%.

Rubrique 5 : *Administration* : les engagements et les paiements sont fixés pratiquement au même niveau qu'en 2007. Leur montant augmente de 5,6%, passant respectivement à 7,335 milliards EUR et 7,336 milliards EUR (chiffres provisoires, dans l'attente des prévisions de certaines autres institutions). Les dépenses administratives pour la Commission augmentent moins que le reste du budget, à hauteur de 4,1%, en ce compris les nouveaux postes nécessaires pour les récents élargissements. La marge s'élève à 121,3 Mios EUR.

Rubrique 6 : *Compensations* : tant les engagements que les paiements pour les compensations budgétaires en faveur de la Bulgarie et de la Roumanie sont fixés à 206,6 Mios EUR, ce qui constitue une baisse de 53,5% par rapport à 2007. Il reste une faible marge de 400.000 EUR.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 17/09/2007 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation par la Commission d'une lettre rectificative n°1 à l'avant-projet de 2008.

CONTENU : la présente lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008 (LRS 1/2008) porte sur les points suivants :

- 1) mobilisation de nouveaux fonds pour un montant de 120 Mios EUR en crédits d'engagement et de 60 Mios EUR en crédits de paiement, en vue de soutenir la stabilité et le développement du **Kosovo**;
- 2) mobilisation de fonds supplémentaires pour un montant de 142 Mios EUR en crédits d'engagement et un montant de 85 Mios en crédits de paiement, en vue de soutenir l'**Autorité palestinienne**;
- 3) création d'un **nouvel article budgétaire** «03 03 02 – Demandes de dommages et intérêts résultant de procédures juridiques engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la **concurrence**».

Explications :

1) Fonds supplémentaires pour le Kosovo : bien que le Kosovo soit encore juridiquement une province serbe, il est en réalité administré par les Nations unies (ONU) depuis 1999. Il était prévu au départ que le statut définitif de ce territoire serait fixé sur base du projet présenté par l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Martti Ahtisaari dans le courant du 1^{er} semestre 2007. Or, le Secrétaire général des Nations unies a approuvé une initiative du Groupe de contact qui prévoit une nouvelle période d'engagement entre les parties, arbitrée par une troïka composée de l'Union européenne, des États-Unis et de la Russie. Cette troïka présentera un rapport au Conseil de sécurité le 10 décembre 2007.

Toutefois, sans attendre la fixation du statut définitif du Kosovo, il y a lieu d'envisager une augmentation substantielle de l'aide financière internationale au Kosovo car dès que la décision tombera, sa mise en œuvre sera immédiate et les coûts pour le budget du Kosovo risque d'être énorme tant sous la forme de coûts de démarrage que de coûts de fonctionnement du futur état (mise en place de nouvelles institutions, de ministères et de services publics, ainsi que démobilisation du Corps de protection du Kosovo). De plus, à la suite du règlement du statut, le Kosovo recevra une part de la dette extérieure de la Serbie qu'il faudra rembourser, ce qui ajoutera une pression considérable sur son budget.

Indépendamment du processus de règlement, les besoins du Kosovo en termes de développement sont très importants et urgents, et ne peuvent être suffisamment comblés par les ressources du pays.

Par ailleurs, l'Union européenne entend jouer un rôle prépondérant au Kosovo, comme elle l'a fait jusqu'ici puisque l'Union assure au Kosovo sa plus importante mission de politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Dans ce contexte, des besoins supplémentaires pourraient être envisagés en 2008 pour continuer à stabiliser ce territoire.

Actuellement, les autorités du Kosovo préparent avec l'aide des institutions financières internationales, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour la période 2008-2010. La part qui sera prise en charge par le budget de l'UE est actuellement estimée à environ la moitié du montant total, soit 500 Mios EUR au moins. Alors que 199 Mios EUR sont déjà programmés dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) pour la période de trois ans couverte par le CDMT, et que 50 Mios EUR sont encore disponibles au titre de l'aide macrofinancière (AMF), il est nécessaire qu'une aide supplémentaire de 200 Mios EUR soit concentrée en début de période dans le cadre du budget 2008 via toute une série de programmes de la rubrique 4 des perspectives financières (en particulier, via l'instrument de stabilité de l'UE qui semble être l'instrument plus approprié, dans ce contexte).

Au vu de l'ensemble de ces raisons, la Commission propose qu'un montant supplémentaire soit prévu pour venir en aide au Kosovo, d'un montant global de **200 Mios EUR pour 2008**. Ce montant serait repris comme suit :

- 100 Mios EUR sous la forme d'une aide macrofinancière s'ajoutant à l'aide engagée en 2006 et financés comme suit:

- 40 Mios EUR en crédits d'engagement et 30 Mios EUR en crédits de paiement déjà inscrits dans l'APB 2008;
- **60 Mios EUR supplémentaires** en crédits d'engagement et 30 Mios supplémentaires en crédits de paiement, **par voie de lettre rectificative**.

- 100 Mios EUR sous forme d'une aide aux projets, qui pourrait être financée comme suit, via l'instrument de stabilité de l'Union :

- **60 Mios EUR supplémentaires** en crédits d'engagement et 30 Mios EUR supplémentaires en crédits de paiement **par voie de lettre rectificative** sous la ligne budgétaire 22 02 02.

Afin de parvenir aux 200 Mios EUR dans le budget 2008, les ressources complémentaires pourraient être prélevées sur l'allocation finale des crédits inscrits sur la ligne budgétaire 19 06 01, ligne qui pourrait le cas échéant être renforcée au cours de l'année.

2) Fonds supplémentaires pour la Palestine : les conditions de vie de la population palestinienne continuent de se détériorer, notamment à Gaza. La proportion de familles vivant sous le seuil de pauvreté avoisine désormais 66%, contre 50% au début de 2006. L'insécurité alimentaire touche la moitié de la population. Le taux de chômage atteint actuellement 35% à Gaza et 20% en Cisjordanie. On estime que le PIB global a baissé de 5 à 10% en 2006 et que le PIB par habitant est à présent inférieur de 44% au niveau de 1999. Par ailleurs, une baisse de 60% des recettes brutes de l'Autorité palestinienne (AP) a alimenté la grave crise budgétaire et le déficit global de l'AP en 2007 est estimé à 1,6 milliard EUR.

Compte tenu de la situation désastreuse et des besoins considérables dans cette région, le besoin d'une aide extérieure accrue, notamment en provenance de l'UE, qui est le donateur le plus important en Palestine, reste élevé. C'est pourquoi, un soutien accru en faveur des Palestiniens en 2008 est envisagé concernant:

- l'aide financière directe pour l'Autorité palestinienne, en coordination avec d'autres donateurs et organisations internationales;
- des projets spécifiques mis en œuvre par l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) dans son domaine d'action, et en particulier à Gaza ;
- le renforcement des institutions de l'Autorité palestinienne (en effet, le gouvernement de l'Autorité palestinienne de Salam Fayyad offre une possibilité de reprendre les efforts visant à renforcer les institutions. L'objectif serait de renforcer les ministères de l'AP et d'autres institutions palestiniennes importantes mais aussi de créer un environnement favorable aux investissements dans le secteur privé) ;
- des projets de développement dans les infrastructures, le financement de projets de création d'emploi, de traitement de l'eau, de réhabilitation des réseaux de distribution d'électricité, de traitement des déchets, de réhabilitation des écoles ou des centres médicaux, etc.

Eu égard à la nécessité de maintenir un niveau réaliste de financement en 2008, la Commission propose d'augmenter la ligne budgétaire 19 08 01 02 en 2008 de **142 Mios EUR par voie de lettre rectificative**, pour atteindre **300 Mios EUR** en 2008. Les besoins totaux en crédits de paiement sont estimés à 200 Mios EUR en 2008, soit une augmentation de 85 Mios EUR par rapport au chiffre de l'avant-projet de budget.

Conclusions : les besoins supplémentaires combinés pour la **rubrique 4** du budget s'élèvent à **262 Mios EUR en engagements**, dont 120 Mios EUR le Kosovo et 142 Mios pour la Palestine. Il subsiste une marge sous le plafond de 67,8 Mios pour la rubrique 4.

Les crédits de paiement supplémentaires représentent **145 Mios EUR**, dont 60 Mios pour le Kosovo et 85 Mios pour la Palestine.

Outre ces montants, il faudra envisager un renforcement du budget de la PESC lorsque l'estimation des coûts de la mission de PESD au Kosovo sera confirmée par le Conseil.

À noter enfin que la lettre rectificative prévoit la création d'un nouvel article budgétaire «03 03 02 – Demandes de dommages et intérêts résultant de procédures juridiques engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la concurrence» afin de tenir compte des répercussions budgétaires pouvant résulter des arrêts de la Cour de justice ou du Tribunal de première instance. Cette ligne sera dotée d'une mention «pour mémoire» (p.m.). Cet article est destiné à couvrir toute dépense occasionnée par des dommages et intérêts accordés par la Cour aux requérants à l'issue de procédures juridiques engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la concurrence.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 26/11/2007 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

Le 29 octobre 2007, la Commission a adressé au Conseil la lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, la Commission a réalisé une nouvelle estimation des dépenses agricoles par rapport à l'avant-projet de budget (APB) pour l'exercice 2008. Les nouvelles estimations réalisées par la Commission tiennent compte de la situation des différents marchés agricoles, ainsi que de toutes les décisions législatives adoptées dans le secteur agricole depuis l'établissement de l'APB. Elles prennent également en considération l'incidence de l'actualisation du taux de change entre l'euro et le dollar enregistré au cours du 3^{ème} trimestre, qui passe de 1,31 dans l'APB à 1,37 (1 EUR = 1,37 USD) et a pour effet d'augmenter les besoins d'environ 17 Mios EUR par rapport à l'APB.

Les nouvelles estimations conduisent à des besoins inférieurs aux prévisions de l'APB 2008 (- 970 Mios EUR en crédits d'engagement et - 1.331 Mios EUR en crédits de paiement). Cette baisse s'explique principalement par une diminution des besoins dans les secteurs des interventions sur les marchés agricoles (- 971 Mios EUR) et des aides directes (- 381 Mios EUR). Des perspectives favorables pour la plupart des marchés agricoles expliquent cette diminution des crédits, notamment pour les fruits et légumes (- 597 Mios EUR), les céréales (- 288 Mios EUR) et le lait et les produits laitiers (- 239 Mios EUR).

Toutefois, ces économies ont été partiellement neutralisées par des besoins accrus dans d'autres secteurs, notamment pour le développement rural (+ 362 Mios EUR uniquement en crédits d'engagement, en raison de la modulation volontaire du Royaume-Uni), le sucre (+ 135 Mios EUR), les produits du secteur vitivinicole (+ 35 Mios EUR), le règlement des litiges (+ 21 Mios EUR), les viandes porcines, œufs et volailles, apiculture et autres produits animaux (+ 9 Mios EUR), POSEI (+ 7 Mios EUR) et la viande bovine (+ 4 Mios EUR).

La lettre rectificative propose en outre de réduire de 700.000 EUR la ligne de la réserve pour les accords de pêche internationaux et d'accroître la ligne opérationnelle correspondante du même montant. Le changement porte sur le paiement de compensations pour les captures supplémentaires qui ont été revues à la hausse pour l'accord avec le Groenland (+ 1,5 Mios EUR) et à la baisse pour l'accord avec la Guinée-Conakry (- 800.000 EUR).

L'impact financier global net de cette opération est nul.

Enfin, la lettre rectificative propose des modifications dans la nomenclature en ce qui concerne le fonds de restructuration de l'industrie du sucre et l'apurement concernant le fonds temporaire de restructuration - recettes affectées, ainsi que dans les commentaires budgétaires concernant différents postes.

Le 26 novembre 2007, le Conseil a établi la lettre rectificative n° 2 au projet de budget pour l'exercice 2008 telle qu'elle a été proposée dans son ensemble par la Commission et telle qu'elle figure à l'annexe technique du document du Conseil (voir Doc. Conseil 15716/07).

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 18/12/2007 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2008.

ACTE LÉGISLATIF : 2008/165/CE, Euratom.

CONTENU : le budget de l'Union pour l'exercice 2008 est définitivement arrêté conformément à la procédure budgétaire clôturée le 18 décembre 2007. Le budget de l'Union ainsi adopté est conforme aux priorités définies par les autorités budgétaires et au vote établi en plénière en 2^{ème} lecture par le Parlement européen (se reporter au résumé de la résolution du Parlement du 13.12.2007).

Le budget 2008 est le 2^{ème} à relever du cadre financier 2007-2013 ; il poursuit dans les grandes lignes les grandes thématiques initiées en 2007 en mettant prioritairement l'accent sur la croissance économique et la cohésion dans l'UE-27. Avec un total de 45% de l'ensemble des dépenses budgétaires de l'UE, les initiatives destinées à favoriser croissance constitueront la première priorité de l'Union en 2008. La démarche consistant à augmenter les dépenses en faveur de la compétitivité reflète ainsi l'engagement pris par l'Europe de prospérer dans une économie mondiale en constante évolution, tout en assurant un soutien stable à l'agriculture (qui continuera à recevoir plus de 40% des fonds de l'UE).

Le budget pour 2008 s'élève à **129,1 milliards EUR en crédits d'engagement**, ce qui représente 1,03% du RNB communautaire, soit une hausse de 2,2% par rapport au budget de 2007. Une marge de 3,7 milliards EUR reste disponible sous le plafond du cadre financier. Les crédits de paiement s'établissent à **120,3 milliards EUR**, ou à 0,96% du RNB, ce qui constitue une augmentation de 5,7% par rapport à 2007.

Les priorités de l'Union européenne pour le budget 2008 : la priorité la plus élevée pour l'Union européenne en 2008 est donc le renforcement de la compétitivité et de la croissance européenne. Cela se traduit par les dépenses budgétaires suivantes, rubrique budgétaire par rubrique budgétaire :

- **Rubrique 1 : CROISSANCE DURABLE** : sur les **58 milliards EUR** qui seront destinés à stimuler la croissance et l'emploi en favorisant la compétitivité et la cohésion, un montant de 11,1 milliards EUR sera disponible pour des programmes visant à améliorer la compétitivité. La part restante de 46,9 milliards EUR soutiendra la politique structurelle et la cohésion. L'ensemble de la rubrique 1 est affectée de 50,3 milliards EUR en crédits pour paiement. Avec 44,9% du budget de l'Union, cette rubrique devient pour la première fois la priorité n°1 de l'Union avec un budget supérieur, en termes financiers, à celui de l'agriculture. Elle se caractérise par les 2 sous-rubriques suivantes :
 - Ø **1a - Compétitivité pour la croissance et l'emploi** : cette sous-rubrique comporte des engagements de l'ordre de 11,086 milliards EUR, soit une augmentation de 18,3% par rapport à 2007. Ce montant comprend l'investissement dans la recherche, les réseaux de transport et d'énergie, l'éducation et la formation, ainsi que dans **GALILEO** (890 Mios EUR) et l'Institut européen de Technologie. Comme en 2007, le nouveau Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) apportera une aide supplémentaire pouvant atteindre 500 Mios EUR par an en faveur des travailleurs durement touchés par la mondialisation (avec un p.m.) ;
 - Ø **Rubrique 1b - Cohésion pour la croissance et l'emploi** : les engagements en faveur des Fonds structurels et du Fonds de cohésion augmentent de 3,1% par rapport à 2007, passant à 46,9 milliards EUR. Le niveau des paiements passent à 40,5 milliards EUR en progression de 9,5% par rapport à 2007.
- **Rubrique 2 – CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES** : cette rubrique concentre 42,6% des dépenses de l'Union avec un total en engagements de **55 milliards EUR** dont 40,88 milliards EUR de dépenses de marché et de paiements directs aux agriculteurs /pêcheurs. Le total des paiements pour cette sous-rubrique se monte à 53,77 milliards EUR (en recul de pratiquement 2% par rapport à 2007). Le soutien financier en faveur de la conservation et de la gestion des ressources naturelles reste toutefois relativement stable par rapport à 2007 (-1,4% en engagements par rapport à 2007), mais l'accent est mis davantage sur la politique environnementale (+12%, dont une part importante de cette augmentation va au programme LIFE+) et sur le développement rural (+ 4,5%).
- **Rubrique 3 : CITOYENNETÉ, LIBERTÉ, SÉCURITÉ ET JUSTICE** : avec **1,343 milliards EUR** en engagements (et 1,242 milliards en paiements), la rubrique 3 continuera de financer les politiques favorables aux citoyens. Elle ne représente toujours que 1% du budget mais prévoit de fortes augmentations en matière de santé publique et de protection des consommateurs (+14,1%), ainsi qu'un soutien aux actions relatives à la jeunesse, à la culture et à la communication. Cette rubrique comporte 2 sous-rubriques spécifiques :
 - Ø **Rubrique 3a - Liberté, sécurité et justice** : cette sous-rubrique progresse de quelque 17% en engagements par rapport à 2007 avec un budget de 728 Mios EUR au total (et de 44% par rapport à 2007 en paiements avec 533 Mios EUR). Les 3 grands programmes de cette sous-rubrique que sont les programmes « droits fondamentaux et la justice », « sécurité et protection des libertés » et « solidarité et la gestion des flux migratoires » entrent dans leur phase de croisière ;
 - Ø **Rubrique 3b – Citoyenneté** : en 2008, cette sous-rubrique souffre d'un net recul en engagements globaux avec quelque 25% de dépenses en moins par rapport à 2007 (la rubrique 3.b bénéficie ainsi d'un montant général en engagements de 615 Mios EUR au lieu de 623 Mios EUR en 2007). Mais elle progresse en termes réels pour certains programmes comme les programmes consacrés à la santé publique (+14,1%), la culture (+6,1% pour le programme Culture 2007 et +20,9% pour le programme MEDIA 2007) et l'Europe des citoyens qui progresse de quelque 35%. Les actions de communication progressent de presque 8%. Mais les autres actions et programmes de la sous-rubrique diminuent de presque 80% par rapport à 2007 en engagements (-83 Mios EUR).
- **Rubrique 4 - L'UE-PARTENAIRE MONDIAL** : les relations extérieures de l'UE représentent en 2008 un taux de 5,7% du budget total de l'Union. Un montant total de **7,3 milliards EUR** est prévu en engagement pour 2008. Globalement, la rubrique 4 augmente de 7,3% et continue de financer toutes les actions liées à la politique étrangère et de sécurité commune (en augmentation de près de 80% avec 285,25 Mios EUR, notamment pour couvrir les opérations au Kosovo). Des augmentations notables sont également prévues pour les programmes de préadhésion (+14%) et pour la politique de voisinage de l'UE (+10,2%). Les paiements s'établissent à hauteur de 8,12 milliards EUR (+10,3% par rapport à 2007). On notera en particulier la belle progression des montants affectés à l'Instrument de stabilité (+29%) et de la politique environnementale extérieure (+60%).
- **Rubrique 5 – ADMINISTRATION** : la hausse que connaît la rubrique Administration (+4,4% en engagements) s'explique toujours en raison de l'augmentation du nombre de postes liés à l'élargissement et de la charge de travail des institutions. La rubrique 5 représente 5,6% du budget total de l'UE et concentre **7,28 milliards EUR** (en engagements et en paiements) pour couvrir l'ensemble des dépenses administratives des institutions européennes.

- **Rubrique 6 – COMPENSATIONS** : comme la Bulgarie et la Roumanie entrent dans la 2^{ème} année qui suit leur adhésion à l'UE, la compensation budgétaire est progressivement réduite à 206,6 Mios EUR, comme convenu lors des négociations d'adhésion. Cela permet à ces 2 États membres d'avoir un solde budgétaire positif au cours des premières années qui suivent l'adhésion. Cette rubrique représente seulement 0,1% du budget.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 26/11/2007 - Projet de budget modifié du Conseil

Après sa réunion avec le Parlement européen (voir activités du Conseil du 23 novembre 2007), le Conseil est parvenu à un accord sur la **2^{ème} lecture du projet de budget pour l'exercice 2008**, y compris les conséquences des résultats de la réunion de concertation en ce qui concerne l'apurement des comptes. Le Conseil a également marqué son accord sur l'avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 7 au budget général 2007 et sur la lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget 2008.

Libellés des montants budgétaires :

- Crédits d'engagements en 2^{ème} lecture : 127.815.524.354 EUR,
- Crédits de paiements en 2^{ème} lecture : 118.561.617.979 EUR (soit 0,94% du RNB des États membres).

Globalement, la 2^{ème} lecture du budget fixe les montants budgétaires à 120,3467 milliards EUR (paiements) si on y inclut les crédits de paiement affectés au projet GALILEO en 2008 et que l'on réduit de 300 Mios EUR des crédits concernant l'apurement des comptes par rapport à l'APB. Ces montants devront toutefois faire l'objet d'une révision du cadre financier, formalisée par une décision du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel.

Parallèlement, le Conseil a demandé à la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits inclus dans le budget 2007 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la sous rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi), de la rubrique 2 (Dépenses de marché et paiements directs) ainsi que la rubrique 5 (Administration).

Principaux résultats de la 2^{ème} lecture du projet de budget 2008 par le Conseil : dans son examen des résultats de la 1^{ère} lecture par le Parlement européen du projet de budget 2008, le Conseil s'est inspiré des principes suivants:

- respect de chacun des plafonds annuels de dépenses fixés par le cadre financier pluriannuel;
- croissance limitée et contrôlée du volume des crédits de paiement, en tenant compte des contraintes imposées aux budgets nationaux;
- prise en considération des priorités les plus récentes depuis l'établissement du projet de budget 2008 en juillet;
- respect des dispositions pertinentes en matière de mise en réserve de crédits, de classification des dépenses, de bases juridiques, d'actions préparatoires et de programmes pilotes (dans ce contexte, **le Conseil s'est opposé à l'utilisation par le Parlement européen de réserves conditionnelles**, estimant qu'il s'agissait d'une violation des dispositions du règlement financier) ;
- réaffirmation de l'accord déjà dégagé en juillet avec le Parlement européen sur 4 déclarations communes concernant les programmes prévus par les Fonds structurels et de cohésion et les programmes financés dans le cadre du développement rural pour la période 2007-2013, le recrutement lié aux élargissements de 2004 et de 2007, les Recettes affectées et les Agences décentralisées (voir 1^{ère} lecture budget Conseil).

Le Conseil a également **amendé le projet de budget 2008** ainsi que sur la lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008 et est parvenu, à la majorité qualifiée, à un accord sur les dispositions suivantes:

1. maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne la compétitivité pour la croissance et l'emploi (sous-rubrique 1a du cadre financier). Le Conseil invite la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits inclus dans le budget 2008 s'avéraient insuffisants pour couvrir les dépenses relevant de la sous-rubrique 1a (Compétitivité pour la croissance et l'emploi), de la sous-rubrique 1b (Cohésion pour la croissance et l'emploi) et de la rubrique 2 (Dépenses de marché et paiements directs) ;
2. maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne la cohésion pour la croissance et l'emploi (sous-rubrique 1b du cadre financier) ;
3. en ce qui concerne la conservation et la gestion des ressources naturelles (rubrique 2 du cadre financier), approbation de la lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget 2008 et pour la ligne budgétaire liées à l'apurement des comptes, réduction des crédits de 300 Mios EUR par rapport à l'APB ; rétablissement des montants de l'APB pour les autres lignes budgétaires liées à l'agriculture qui ne sont pas affectées par la lettre rectificative n° 2 ; maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne les autres lignes budgétaires de la rubrique 2 non liées à l'agriculture (Agences, notamment) ;
4. acceptation du montant total et des postes inclus dans l'amendement du Parlement européen concernant l'Agence FRONTEX avec une répartition différente des crédits administratifs et des crédits opérationnels et aucun crédit en réserve ; maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne les autres lignes budgétaires dans le domaine de la liberté, sécurité et justice (sous-rubrique 3a du cadre financier);
5. maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne la citoyenneté (sous-rubrique 3b du cadre financier);
6. maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne l'Union européenne en tant que partenaire mondial (rubrique 4 du cadre financier), modifié par la lettre rectificative n° 1/2008; en ce qui concerne la PESC, inscription, en sus des crédits maintenus dans le projet de budget, d'un montant supplémentaire de **85 Mios EUR** pour la mission **PESC au Kosovo**;

7. maintien du projet de budget établi par le Conseil en ce qui concerne les dépenses administratives (rubrique 5 du cadre financier), à l'exception des amendements du Parlement européen à la section relative à son budget propre ("Gentlemen's agreement") et à celui du CES (Comité économique et social européen) qui ont été acceptés.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 26/10/2007 - Document annexé à la procédure

OBJECTIF : présentation par la Commission d'une lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de 2008 sur l'actualisation des besoins agricoles.

CONTENU : la présente lettre rectificative n° 2 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008 (LRS 2/2008) porte essentiellement sur la révision des dépenses agricoles. En effet, l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (All) prévoit que «si elle l'estime nécessaire, la Commission peut saisir les deux branches de l'autorité budgétaire d'une lettre rectificative *ad hoc* afin d'actualiser les données sous-jacentes à l'estimation des dépenses agricoles figurant dans l'avant-projet de budget et/ou pour corriger, sur la base des dernières informations disponibles concernant les accords de pêche qui seront en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, les montants et leur répartition entre les crédits inscrits sur la ligne opérationnelle relative aux accords internationaux en matière de pêche et ceux inscrits en réserve». Cette lettre rectificative doit être transmise à l'autorité budgétaire avant la fin du mois d'octobre.

Conformément à ce qui précède, la Commission présente ainsi une nouvelle lettre rectificative (LR n° 2/2008) à l'avant-projet de budget 2008, qui contient une **actualisation précise, ligne par ligne, des besoins estimés pour les dépenses agricoles**.

Outre la modification des éléments de marché, la LR intègre également les décisions législatives agricoles intervenues depuis l'établissement de l'avant-projet de budget (APB), des estimations révisées des besoins pour les paiements directs, ainsi que les propositions, qui sont susceptibles d'avoir un effet sur l'exercice budgétaire à venir. Elle comporte aussi une mise à jour concernant les accords internationaux en matière de pêche.

La LR, comme l'APB, se fonde sur les besoins de la Communauté dans son ensemble.

S'agissant des mesures de marché, la répartition des crédits entre les États membres n'est pas disponible. En outre, il convient de souligner que ces crédits doivent être considérés comme des prévisions et non comme **un objectif de dépense**. Les dépenses réelles dépendront, en particulier, de la situation concrète sur le marché, du taux de change effectif entre l'euro et le dollar et du rythme des paiements opérés par les États membres

Puisqu'il s'agit d'une dépense obligatoire, le montant, quel qu'il soit, que l'État membre est tenu de payer conformément aux règlements applicables - dans les limites fixées par le cadre financier - sera intégralement remboursé.

Le taux de change entre l'euro et le dollar applicable conformément au règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil relatif au financement de la politique agricole commune est fondé sur le taux moyen de la période comprise entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2007. Ce taux, qui s'établit à 1,37 (1 euro = 1,37 dollar), se traduit par une hausse des besoins d'environ 17 Mios EUR par rapport à l'APB.

Au total, les crédits globaux pour la rubrique 2 (conservation et gestion des ressources naturelles) sont estimés à **55,305 milliards EUR**, ce qui laisse une marge de 3,494 milliards EUR en crédits d'engagement sous le plafond correspondant du cadre financier. **Les crédits pour les dépenses agricoles** (y compris les dépenses vétérinaires et celles pour la pêche financées au titre du FEAGA) **s'élèvent à 41,166 milliards EUR**, ce qui représente une **réduction de 1,332 milliards EUR par rapport à l'APB 2008**.

Ces économies résultent des facteurs suivants:

- révision à la baisse des besoins pour les interventions sur les marchés agricoles (chapitre 05 02 - 659 Mios EUR), les prévisions relatives à la situation sur les marchés agricoles étant plus optimistes;
- transfert de 362 Mios EUR d'aides directes vers le développement rural à la suite de la modulation volontaire demandée par le Royaume-Uni;
- révision à la hausse des recettes affectées découlant du prélèvement supplémentaire sur le lait (+ 64 Mios EUR) et des montants de recettes supplémentaires reportées de 2007 (+ 248 Mios EUR).

Conclusion : la rubrique 2 voit son budget **se réduire de** :

- 970,35 Mios EUR en crédits d'engagements,
- 1,332 milliards EUR en crédits de paiements.

Le montant de l'APB 2008 + les LR 1 et 2/2008 se présente comme suit :

- **128.409.846.987 EUR** en crédits d'engagements et **120.346.758.612 EUR** en crédits de paiements contre
- 129.380.196.987 EUR en crédits d'engagements et 121.678.058.612 EUR en crédits de paiements pour l'APB 2008 + la LR 1/2008.

À noter enfin, qu'à des fins de clarification et de transparence, certains commentaires budgétaires ont été mis à jour.

Budget 2008 : section III, Commission

Dans une lettre de la Commission européenne au Secrétaire général du Parlement européen, celle-ci indique que, conformément à l'article 272, paragraphe 9, du traité CE, le taux maximal d'augmentation des dépenses "non obligatoires" est fixé à **4,7%** pour le budget 2008 avec les 27 États membres actuels.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 23/11/2007

Avant de procéder à la 2^{ème} lecture du projet de budget 2008, le Conseil a tenu une **réunion de concertation** avec une délégation du Parlement européen en vertu de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière. La délégation du Parlement européen était conduite par M. Reimer **BÖGE**, président de la Commission des budgets, et était composée comme suit: M. Kyösti **VIRRANKOSKI**, rapporteur du budget 2008 (Commission), M. Ville **ITÄLÄ**, rapporteur du budget 2008 (autres institutions), M. Salvador **GARRIGA POLLEDO**, Mme Ingeborg **GRÄSSLE**, M. Laszlo **SURJAN**, M. Michael **GAHLER**, M. Margaritis **SCHINAS**, Mme Catherine **GUY-QUINT**, M. Vladimir **MANKA**, M. Thijs **BERMAN**, Mr Louis **GRECH**, M. Joan **CALABUIG**, M. Jan **MULDER** et M. Esko **SEPPÄNEN**.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission sont tombés d'accord pour:

- accepter l'avant-projet de budget rectificatif n° 7/2007 tel que modifié par la Commission le 12 novembre 2007 (voir [BUD/2007/2237](#));
- accepter la lettre rectificative n° 2/2008 comme l'a proposé la Commission;
- fixer le montant du budget PESC à **285,25 Mios EUR** en crédits d'engagement pour l'exercice 2008 et accepter à cette fin la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de 70 Mios EUR;
- fixer le montant total des crédits de paiement pour le budget 2008 à 120.346,76 Mios EUR, y compris les crédits de paiement affectés au projet GALILEO en 2008 et une réduction de 300 Mios EUR des crédits concernant l'apurement des comptes par rapport à l'APB;
- adopter une déclaration commune sur le financement des programmes européens GNSS (EGNOS GALILEO) et sur le financement de l'Institut européen de technologie (IET) -voir ci-après ;
- adopter une déclaration commune concernant le virement de crédits relatif à GALILEO et les entreprises communes issues du 7^{ème} programme cadre de recherche (ARTEMIS, Clean Sky, ENIAC et IMI) ;
- adopter une déclaration commune concernant les modalités de mise en œuvre de l'accord intervenu ce 23 novembre 2007.

Principaux points des déclarations communes:

1. financement des programmes européens **GNSS** (EGNOS-GALILEO) et de **l'Institut européen de technologie** : le Parlement européen et le Conseil ont pris acte de la proposition présentée par la Commission en vue de modifier l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel afin de dégager le financement public supplémentaire nécessaire pour les programmes européens de GNSS (2,4 milliards EUR) et l'IET (309 Mios EUR) – voir [ACI/2007/2213](#). Ils confirment que le montant total estimé pour déployer la capacité opérationnelle totale du projet GALILEO s'élève à **3,4 milliards EUR** pour la période 2007-2013, montant qui ne devrait pas être dépassé pendant la durée du cadre financier 2007-2013 ;
2. financement de **certaines autres programmes** : les institutions sont convenues de revoir le cadre financier pluriannuel 2007-2013 en vue de prévoir 400 Mios EUR pour des activités de recherche liées aux transports (via le 7^{ème} programme cadre de recherche) et 200 Mios EUR redéployés au sein de la sous-rubrique **1a** pour une série d'actions ponctuelles (voir projet de budget amendé sur la présente fiche de procédure). Par ailleurs, 300 Mios EUR seront mis à disposition à partir de la marge disponible sous la sous-rubrique 1a pour les années 2008-2013. Les plafonds des crédits d'engagement dans la **sous-rubrique 1a pour les années 2008 à 2013** seront relevés d'un montant de **1,6 milliards EUR**, augmentation compensée par une réduction correspondante du plafond des crédits d'engagement dans la rubrique 2 pour l'exercice 2007.

La révision du cadre financier sera formalisée par une décision du Parlement européen et du Conseil modifiant l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière en ce qui concerne le cadre financier pluriannuel.

Incidence des mesures ci-avant décrites pour le budget de l'exercice 2008:

- **GALILEO**: crédits d'engagement: 940 Mios EUR (151 Mios EUR déjà compris dans l'APB 2008), dont 50 Mios EUR provenant des activités de recherche liées aux transports et la mobilisation de l'instrument de flexibilité à cette fin, pour un montant de 200 Mios EUR ; crédits de paiement: 300 Mios EUR (100 Mios EUR déjà compris dans l'APB 2008) ;
- **IET**: crédits d'engagement: 2,9 Mios EUR ; crédits de paiement: 2,9 Mios EUR.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission ont collégialement réaffirmé l'importance du programme GALILEO pour l'Union européenne. Toutefois, les institutions ont tenu à indiquer que "l'accord global intervenu lors de la réunion de concertation du 23 novembre 2007 ne sera mis en œuvre que si la base juridique de GALILEO a fait l'objet d'un accord. Si cet accord n'intervient pas à temps pour être examiné par le Parlement européen lors de sa session plénière de décembre, le Parlement européen votera une seconde lecture en plénière dans le plein respect des plafonds fixés par l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 ». Dans ce cas de figure, le Parlement européen et le Conseil s'engageraient à recourir à une **procédure accélérée** pour incorporer l'accord dans le budget 2008 sur la base d'une proposition que la Commission présentera le plus rapidement possible en 2008.

Le Parlement et le Conseil ont également constaté la contribution de la Communauté aux entreprises communes **ARTEMIS, Clean Sky, ENIAC et IMI**, issues du 7^{ème} programme cadre (pour un montant total maximum de 2,666 milliards EUR) pour la période 2008-2013. Ils ont toutefois indiqué que tout financement ultérieur des entreprises communes fera partie de l'examen du prochain cadre financier et **qu'aucun engagement financier ne pourra être pris au delà de 2013**.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 10/09/2007 - Projet de budget du Conseil

Le Conseil a établi à une large majorité qualifiée le projet de budget de l'Union européenne pour l'exercice 2008, en 1^{ère} lecture. Pour établir ce projet de budget, le Conseil s'est basé sur l'avant-projet de budget des Communautés européennes (APB) pour 2008 qui lui a été présenté par la Commission.

Conformément aux dispositions de l'Accord interinstitutionnel (AI) du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière, un trilogue de concertation s'est tenu le 13 juillet 2007, préalablement aux délibérations du Conseil, sur la base duquel les discussions ont porté.

À l'issue des délibérations du Conseil, le projet de budget tel qu'arrêté par le Conseil s'élève à:

- **128.401,21 Mios EUR en crédits d'engagements** (dont dépenses non obligatoires 84.909,92 Mios EUR) ;
- **119.410,25 Mios EUR en crédits de paiements** (dont dépenses non obligatoires 75.914,73 Mios EUR).

Suivant le projet de budget 2008, les crédits d'engagement augmentent de 1,44% par rapport au budget 2007, tandis que les crédits de paiement augmentent de 3,39%. Le taux d'augmentation des dépenses non obligatoires (DNO) est de 3,58% en engagements et 6,91% en paiements. Le total des crédits de paiement prévu dans le projet de budget 2008 correspond à **0,95% du RNB communautaire**.

A. Généralités : en établissant le projet de budget 2008, le Conseil a suivi un certain nombre de lignes directrices. Parmi celles-ci, on relèvera en particulier,

- le respect de l'AI ainsi que des conclusions du Conseil sur les orientations budgétaires 2008 ;
- une attention particulière portée : i) au respect de la discipline budgétaire à toutes les composantes du budget ; ii) à la fixation d'une dotation adéquate de toutes les priorités de l'Union en prenant en compte les capacités d'absorption et le taux d'exécution 2007 ; iii) à la maîtrise des crédits de paiement par rapport à 2007 ; iv) à la disponibilité de marges suffisantes sous les plafonds des rubriques du cadre financier, sauf en ce qui concerne la rubrique 1b.

Les principes suivants ont, par ailleurs, présidé à l'établissement du projet de budget 2008:

- application du principe consistant à évaluer les besoins budgétaires réels et bien identifiés, en particulier pour les politiques sectorielles, en se fondant sur l'examen approfondi des "fiches d'activité" de la Commission ;
- démarche relative aux dépenses administratives fondée à la fois sur des critères horizontaux, tels que les gains d'efficacité, et sur les spécificités propres à chaque institution, notamment en ce qui concerne l'octroi de postes nouveaux pour l'élargissement;
- garantie d'une croissance limitée et maîtrisée des crédits destinés aux agences décentralisées en appliquant des critères uniformes différents selon la phase de développement où elles se trouvent: dans ce contexte, 3 critères ont été définis : pour les "**agences établies**", le Conseil prévoit une augmentation budgétaire limitée à 2% par rapport au budget 2007 et accepte 25% des nouveaux postes demandés ; pour les "**agences en phase de croissance**", le Conseil prévoit 50% de l'augmentation demandée par rapport à 2007 et accepte 50% des nouveaux postes demandés ; pour les "**nouvelles agences**", le Conseil accepte 75% de l'augmentation demandée par rapport à 2007 et accepte 75% des nouveaux postes demandés (une déclaration commune concernant les agences décentralisées a également été adoptée dont le contenu figure dans le résumé de « l'activité du Conseil » annexé à la fiche de procédure budgétaire daté du 13 juillet 2007);
- examen à l'automne d'une lettre rectificative relative aux dépenses agricoles et aux accords internationaux en matière de pêche, pour tenir compte des prévisions actualisées des besoins, sans exclure, à ce stade, une réduction des crédits dans ces domaines.

D'autres questions d'ordre général ont influencé la fixation du projet de budget telles que : i) la reprise de toutes les actions préparatoires et projets pilotes proposés par la Commission dans le projet de budget 2008 ; ii) la prise en compte systématique des fiches d'activité de la Commission dont le contenu devrait être amélioré afin de devenir de réels outils de la procédure budgétaire.

B. Dépenses par grandes rubriques budgétaires : en ce qui concerne les dépenses au titre des différentes rubriques du cadre financier, le Conseil a pris les décisions qui suivent:

Rubrique 1 : « croissance durable »:

1.a) dépenses relatives à la compétitivité pour la croissance et l'emploi : le montant de cette rubrique a été fixé à **9,504 milliards EUR**, soit une diminution de 266,4 Mios EUR rapport à l'APB de la Commission. Cette enveloppe se caractérise par les éléments suivants :

- limitation de l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB par une réduction linéaire de 250 Mios EUR portant sur toutes les lignes budgétaires (à l'exception des lignes relatives aux actions préparatoires, aux projets pilotes, au traité d'adhésion, notamment en ce

qui concerne le démantèlement des installations nucléaires, ainsi que des agences et des lignes budgétaires de moins de 1 Mio EUR ainsi que des lignes GALILEO, Institut européen de technologie et Fonds international pour l'Irlande qui ne sont pas modifiées) afin de tenir compte de la tournure prise par la mise en œuvre des nouveaux programmes ;

- transfert des crédits d'engagement pour GALILEO dans la réserve en attendant une décision sur cette question ;
- limitation de l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 16,42 Mios EUR) et acceptation d'un total de 126 nouveaux postes tous temporaires, répartis entre les agences suivantes : agence européenne des médicaments : 17 postes ; agence européenne des produits chimiques : 90 postes ; Institut pour l'égalité entre les hommes et les femmes : 4 postes ; Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail : 2 postes ; agence européenne pour la sécurité et la santé au travail : 1 poste ; agence européenne pour la sécurité maritime : 6 postes ; agence ferroviaire européenne pour la sécurité et l'interopérabilité : 3 postes ; autorité de surveillance GALILEO : 2 postes ; Centre européen pour le développement de la formation professionnelle : 1 poste ;
- réduction des crédits de paiements d'un montant total de 532 Mios EUR par rapport à l'APB par une réduction linéaire des mêmes lignes budgétaires.

Le niveau général des crédits au titre de la rubrique 1a reste important avec une augmentation de 7,2% des crédits d'engagement et de 27,2% des crédits de paiement par rapport au budget 2007, l'augmentation retenue pour la recherche étant particulièrement significative, avec une hausse de 7,7% en engagements et de 45,5% en paiements. Parallèlement, le Conseil invite la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits de paiements de cette rubrique s'avèrent insuffisants.

La marge disponible au titre de la rubrique 1a s'élèverait à 342,99 Mios EUR.

1.b) dépenses liées à la cohésion pour la croissance et l'emploi : le Conseil a prévu un montant de **46,878 milliards EUR**, soit le même montant que dans l'APB. Il a également prévu de réduire le niveau des crédits de paiement de 498 Mios EUR par rapport à l'APB sur les lignes budgétaires relatives à l'achèvement des programmes 2000-2006 (- 298,8 Mios EUR) et 2007-2013 (- 199,2 Mios EUR), compte tenu de la tendance actuelle à achever ces programmes. Ce faisant, le niveau général des crédits de paiement reste très important avec une augmentation de 6,2% par rapport au budget 2007. Parallèlement, le Conseil invite la Commission à présenter un budget rectificatif si les crédits de paiements de cette sous-rubrique s'avèrent insuffisants.

La marge disponible au titre de la rubrique 1b s'élèverait à 11,06 Mios EUR.

Rubrique 2 « conservation et gestion des ressources naturelles » : le montant de cette rubrique a été fixé à **55,723 milliards EUR**, soit 553 Mios EUR de moins que l'APB. Le Conseil a ainsi prévu de :

- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 200 Mios EUR sur la ligne budgétaire relative à l'apurement des comptes ;
- réduire les crédits d'engagement et de paiement demandés dans l'APB pour un montant total de 350 Mios EUR par une réduction linéaire portant sur toutes les lignes budgétaires du chapitre 05 02 (Interventions sur les marchés agricoles) à l'exception des lignes budgétaires relatives aux programmes alimentaires, à la distribution gratuite de fruits et légumes et au lait destiné aux écoliers.

Ces réductions sont dans l'ensemble proches des chiffres résultant du taux d'exécution précédent et ici encore, si les crédits de paiements s'avèrent insuffisants, la Commission est appelée à présenter un budget rectificatif, le moment venu.

Le Conseil a également limité l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 3,15 Mios EUR en engagements et en paiements) et accepté un total de 8 nouveaux postes temporaires répartis comme suit: agence européenne pour l'environnement : 2 postes ; agence communautaire de contrôle des pêches : 6 postes.

La marge disponible au titre de la rubrique 2 s'élèverait à 3 077,32 Mios EUR.

Rubrique 3 : Citoyenneté, liberté, sécurité et justice : le montant de cette rubrique a été fixé à **1,27 milliards EUR** en engagements, répartis entre 2 sous-rubriques (soit 19 Mios EUR de moins que dans l'APB 2008):

3.a) dépenses en matière de liberté, sécurité et justice : pour cette sous-rubrique, le Conseil demande de :

- limiter l'augmentation des crédits d'engagement demandés dans l'APB pour le programme Prince en opérant une réduction de 1 Mio EUR ;
- limiter l'augmentation des crédits par rapport à l'exercice 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 3,30 Mios EUR) et accepter un total de 24 nouveaux postes temporaires, répartis comme suit: agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) : 15 postes ; agence des droits fondamentaux de l'UE : 2 postes ; EUROJUST : 7 postes ;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une légère réduction d'un montant total de 15 Mios EUR des crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent.

La marge disponible au titre de la rubrique 3a s'élèverait à 60,27 Mios EUR.

3.b) pour les dépenses liées à la citoyenneté : pour cette sous-rubrique, le Conseil a prévu de :

- réduire les crédits d'engagement demandés dans l'APB aux chapitres 16 02 (Communication et médias) et 16 03 (Communication au niveau local) pour un montant total de 5 Mios EUR ;
- limiter l'augmentation des crédits par rapport à 2007 au niveau des subventions pour les agences décentralisées (- 9,55 Mios EUR) et accepter un total de 38 nouveaux postes temporaires, répartis comme suit: Centre européen de prévention et de contrôle des maladies : 20 postes ; Autorité européenne de sécurité des aliments : 18 postes ;

- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une légère réduction d'un montant total de 35 Mios EUR des crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent.

La marge disponible au titre de la rubrique 3b s'élèverait à 31,06 Mios EUR.

Rubrique 4 « UE en tant que partenaire mondial » : le Conseil envisage un montant global de **7,129 milliards EUR** en engagements (soit une augmentation de 217 Mios EUR par rapport à l'APB 2008). Il a ainsi décidé de :

- augmenter les crédits d'engagement demandés dans l'APB pour un montant total de 260 Mios EUR en ce qui concerne la **Palestine** (+80 Mios EUR) et le **Kosovo** (+180 Mios EUR), eu égard à l'importance politique que revêtent ces questions. Ces montants ont été mis en réserve;
- accepter à titre de précaution minimale le budget pour la PESC tel qu'il est proposé dans l'avant-projet de budget. Cependant, en fonction de l'évolution de la situation internationale, le montant retenu à ce stade pour le budget de la PESC pourrait ne pas être suffisant;
- transférer dans la réserve une partie des crédits d'engagement concernant les accords internationaux et l'adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la santé publique et de la lutte antitabac, en attendant une décision concernant cette question;
- maintenir des réductions spécifiques dans les crédits d'engagement demandés dans l'APB, en tenant compte des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent (les programmes géographiques étant exclus) : réduction de 18,50 Mios EUR en ce qui concerne les instruments de préadhésion, dont IPARD (- 8,50 Mios EUR) et IPA (- 10 Mios EUR), réduction de 10,50 Mios EUR en ce qui concerne l'évaluation des résultats (- 6 Mios EUR), la coordination et la sensibilisation (- 1,50 Mios EUR) et le programme Prince (- 3 Mios EUR) et de 13,4 Mios EUR en ce qui concerne les programmes régionaux et horizontaux;
- fixer le niveau des crédits de paiement en opérant une réduction d'un montant de 125 Mios EUR dans les crédits demandés dans l'APB sur les lignes budgétaires concernées, compte tenu des capacités d'absorption et du taux d'exécution précédent, et d'un montant de 239,22 Mios EUR en ce qui concerne la réserve pour aides d'urgence.

La marge disponible au titre de la rubrique 4 s'élèverait à 112,20 Mios EUR.

Rubrique 5 « dépenses administratives » : le projet de budget prévoit de fixer un niveau approprié pour le budget administratif de chaque institution, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins réels et justifiés. Le Conseil a également décidé d'accepter tous les nouveaux postes demandés en relation avec les élargissements de 2004 et de 2007 en :

- n'acceptant que quelques-uns des nouveaux postes demandés par les institutions pour des tâches nouvelles, sur la base de besoins justifiés;
- acceptant les conversions, transformations et revalorisations lorsqu'elles sont liées au développement des carrières en application du nouveau statut.

Pour ce qui est de la création et du développement des agences exécutives, une déclaration commune sur les agences exécutives a également fait l'objet d'un accord. Ainsi, s'agissant des agences exécutives, le Conseil a souligné que leur création ou leur développement devrait mener à des économies et non contribuer à une augmentation globale du titre "Administration". Dans cette optique, une réduction d'un montant de 2,98 Mios EUR est proposée en 2008, correspondant aux salaires de 37 postes temporaires. Cette proposition est fondée sur le principe qui veut que les postes qui ont été libérés au sein de la Commission ou vont l'être à la suite d'un transfert de tâche vers une agence exécutive ne devraient pas donner lieu à une charge administrative supplémentaire.

La marge disponible au titre de la rubrique 5 s'élèverait à 266,76 Mios EUR.

Rubrique 6 « compensations » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB pour la rubrique « compensations » (206,636 Mios EUR) et de fixer la marge disponible au titre de cette rubrique à 363.708 EUR.

Rubrique 7 « Recettes » : le Conseil a décidé d'accepter tel quel l'APB sous réserve des adaptations techniques découlant des modifications apportées aux dépenses ainsi qu'aux effectifs dans le cadre du projet de budget pour 2008.

Budget 2008 : section III, Commission

2007/2019(BUD) - 09/10/2007 - Lettre rectificative/supplémentaire sur le projet de budget

En date du 18 septembre 2007, la Commission a transmis au Conseil la lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008.

Celle-ci portait sur les dépenses de la section III - Commission - du budget communautaire et couvrait les éléments ci-après :

- inclusion de fonds supplémentaires, correspondant à un montant de 120 Mios EUR en crédits d'engagement et à un montant de 60 Mios EUR en crédits de paiement, visant à soutenir la stabilité et le développement du Kosovo;
- inclusion de fonds supplémentaires, correspondant à un montant de 142 Mios EUR en crédits d'engagement et à un montant de 85 Mios EUR en crédits de paiement, destinés à soutenir l'Autorité palestinienne;
- création d'un nouvel article budgétaire "03 03 02" (Demandes de dommages et intérêts résultant de procédures juridiques engagées contre des décisions de la Commission dans le domaine de la concurrence).

Le 9 octobre 2007, le Conseil a établi la lettre rectificative n° 1 au projet de budget pour 2008 **telle que proposée par la Commission, à l'exclusion de la création du nouvel article budgétaire dans le domaine de la concurrence.**

À noter que l'article 19 08 04 concernant l'"Aide au Kosovo" tel qu'approuvé dans le projet de budget du Conseil pour l'exercice 2008, a été supprimé.